



SOCOTEC BELGIUM ASBL

101	,			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestic	que BT / TBT	<u>existante</u>		
N° de rapport : 23/1605/19/01				
Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation □ maison □ appartement □ autres:				
Demandeur: Co & TI Colee W - Se RAINC	***************************************			
Personne sur place :code EAN de l'installation :	VC .			
Adresse de la visite: Rue Wet de Borrill	Dan 22-	6890 VI	lave	
Personne sur place :	client: NO			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 💢 276 bis et dérogations 🕱 271 l	bis 🛘 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :		P		
Tension d'utilisation : A				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	nombre de circ	uits terminaux .	7	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		Y	derog.	
Etat du matériel électrique installé	×			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des disposit	tifs			
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		Y		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		11		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 2 Υ ΜΩ	4			
Résistance de dispersion de la prise de terre :		V		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	duel de l'agent SOI	COTEC BELGIUM	ashi	
Manquements / Notes :	addi do i agoni oo	JOILO DELOIONI	4301.	
A Annalysis were recommended and the second of the second				
Voir ANNEXE.	THE REPORT OF THE	THE STREET SHE SHEEK		
TO STATE IT IS A PERCENT OF THE SET MANAGEMENT OF STATEMENT ASSESSMENT OF THE RESIDENCE OF THE OFFI	erenese com el acord	84 C -8 NO N VINE		
THE ROOM OF STREET OF STREET STREET, STREET STREET, STREET STREET, STR		N. C a company of the c	* ********	
o control of the man of the control	SERVICE E E GERMAN	8 8 IN 2000000 38 K E		
Conclusion:			PAF	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain le détai prescrit par la réglementation en vigueur.	contrôle périodiqu	ue est à effectuer	dans 0/80C	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vi le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après si	isite complémenta	ire est à exécuter de vente	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exam			E27:	
même organisme en vue de compléter le dossier.	en complemental	Col a CXCUICI	3(67)/1	
Nom et visa Pour SOCOTEC BELGIUM ASSI.	Nom et visa du demandeur pour réception :			
OUFFAILS	www.certigreen.be			

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

SOCOTEC BELGIÚM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0392 23/1605/19/01	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	9
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : per pertont.	3
Certains départs sont dépourvus de répérage aux endroits suivants :	
\square La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : 	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	(
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	(
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: **Albertie de plan electrique de l'installable aux endroits suivants: **Albertie de plan electrique de l'installable aux et d'une partie **Annement de l'installable aux et d'une partie **Annement de l'installable aux et d'une partie **Annement de plan et fixe. ** Disponation name **Annement de plan mans ne paulors de la les Tenra de plan mans ne paulors de la les Tenra de la	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
Tél. 0471/580.708	-V

1/1